



Crésus Salaires

20.1.12 - Statistiques (OFS)

20.1.12 - Statistiques (OFS)

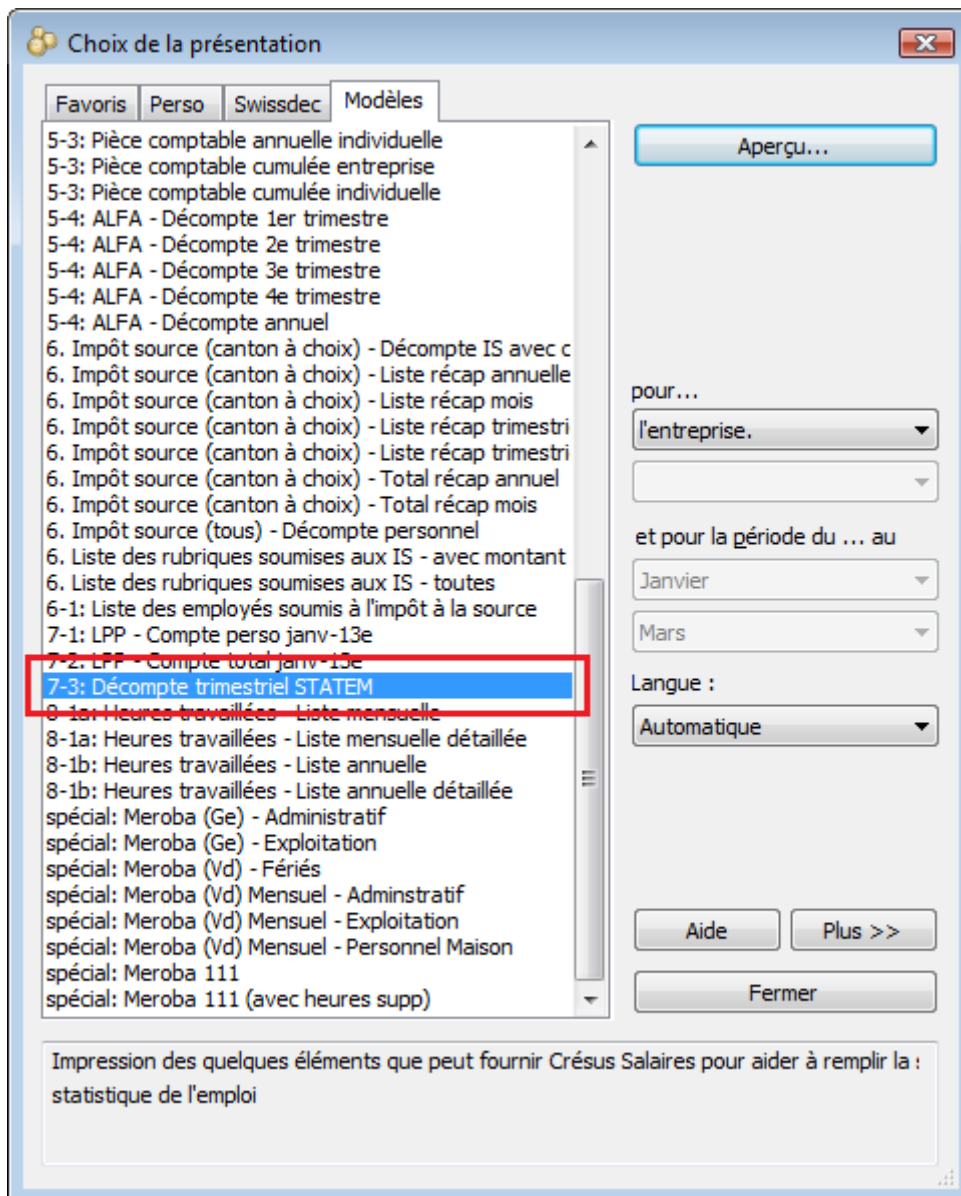
L'Office fédéral de la statistique (OFS) mène plusieurs enquêtes sur les salaires en Suisse. Cresus Salaires vous permet de répondre à ces enquêtes sans avoir à remplir des tableaux ou des questionnaires en ligne.

Statistique de l'emploi (STATEM)

Tous les trois mois, l'OFS collecte les données nécessaires à la statistique de l'emploi (STATEM) du trimestre écoulé. Pour les fournir, vous devez déterminer le nombre de salariés soumis à l'AVS en les ventilant selon 4 taux d'occupation, séparément pour les hommes et les femmes :

- Plein temps (90% ou plus).
- Temps partiel I (50-89%).
- Temps partiel II (15-49%).
- Temps partiel III (moins de 15%).

Cresus Salaires détermine automatiquement ces valeurs pour vous. Pour cela, sélectionnez un salaire de la période qui vous intéresse et utilisez l'aperçu avant impression :



L'aperçu produit alors le tableau suivant et il vous suffit alors de reporter les chiffres dans le formulaire de l'OFS :

EPSITEC SA

Ch. du Fontenay 6

Tél. 0848 273787

1400 Yverdon-les-Bains

Décompte STATEM Janvier - Mars 2015

Imprimé le 19.04.2015 Page 1 / 1

	Plein temps	Temps partiel			Total des emplois	Equivalents plein-temps
	90% à 100%	50% à 89%	15% à 49%	< 15%		
Hommes	<input type="text" value="10"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="1"/>	H <input type="text" value="13.00"/>	<input type="text" value="11.23"/>
Femmes	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	F <input type="text" value="6.00"/>	<input type="text" value="3.15"/>
Total					Total <input type="text" value="19.00"/>	<input type="text" value="14.38"/>

Nombre de frontaliers de nationalité étrangère à la fin du trimestre sous revue

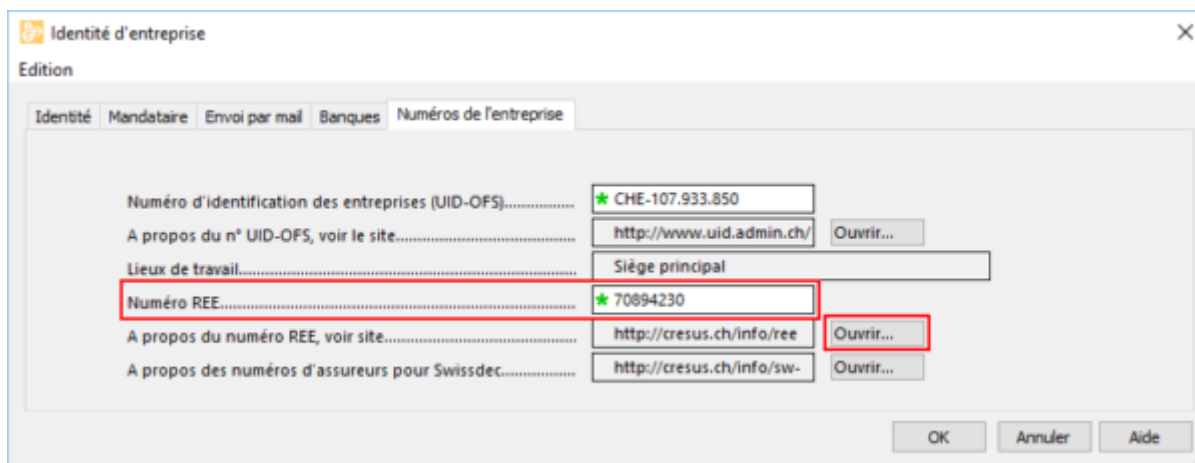
Hommes	<input type="text" value="0.00"/>	Femmes	<input type="text" value="0.00"/>	Total	<input type="text" value="0.00"/>
--------	-----------------------------------	--------	-----------------------------------	-------	-----------------------------------

Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

Tous les 2 ans, l'OFS mène une vaste **Enquête sur la structure des salaires (ESS)**). Cette enquête a lieu les années impaires avec les données des années paires. L'OFS prend directement contact avec les entreprises sélectionnées pour l'échantillonnage, ne retournez donc ces données que si l'OFS vous en a fait la demande. Pour plus d'informations, visitez [cette page](#) de l'OFS.

Crésus Salaire transmet à l'OFS les données nécessaires au recensement sur la structure des salaires via Swissdec. Le traitement de ces données ne se fait que si le mode *Utilise l'exportation Swissdec pour l'OFS* a été activé dans les définitions générales (§21.2 Définitions).

Pour que ce mode soit activé, indiquez le *Numéro REE* de l'entreprise dans l'onglet *Numéros de l'entreprise* du dialogue *Entreprise > Identité*.



Identité d'entreprise

Edition

Identité Mandataire Envoi par mail Banques Numéros de l'entreprise

Numéro d'identification des entreprises (UID-OFS)..... * CHE-107.933.850

A propos du n° UID-OFS, voir le site..... <http://www.uid.admin.ch/> Ouvrir...

Lieux de travail..... Siège principal

Numéro REE..... * 70894230

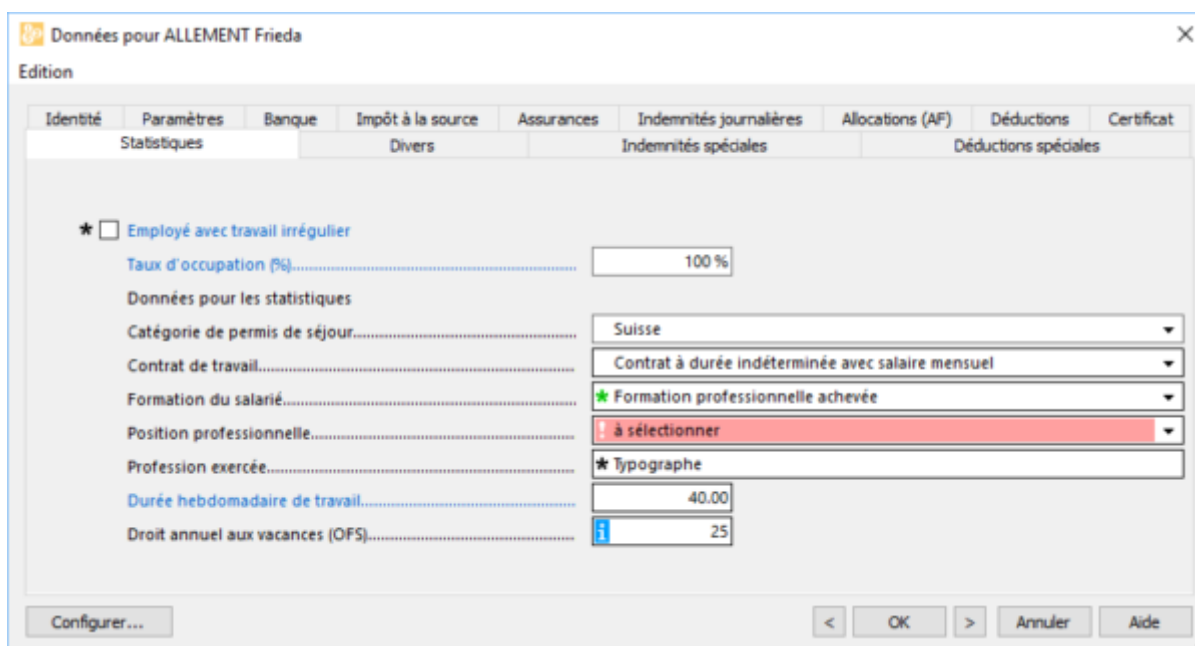
A propos du numéro REE, voir site..... <http://cresus.ch/info/ree> **Ouvrir...**

A propos des numéros d'assureurs pour Swissdec..... <http://cresus.ch/info/sw-> Ouvrir...

OK Annuler Aide

Le bouton *Ouvrir* vous fait accéder à la page de l'OFS relative au Registre des entreprises et des établissements (REE).

Complétez les données des employés dans l'onglet *Statistiques* de la fiche de chaque collaborateur.



Données pour ALLEMENT Frieda

Edition

Identité Paramètres Banque Impôt à la source Assurances Indemnités journalières Allocations (AF) Déductions Certificat

Statistiques Divers Indemnités spéciales Déductions spéciales

* Employé avec travail irrégulier

Taux d'occupation (%)..... 100 %

Données pour les statistiques

Catégorie de permis de séjour..... Suisse

Contrat de travail..... Contrat à durée indéterminée avec salaire mensuel

Formation du salarié..... * Formation professionnelle achevée

Position professionnelle..... **! à sélectionner**

Profession exercée..... * Typographe

Durée hebdomadaire de travail..... 40.00

Droit annuel aux vacances (OFS)..... **i** 25

Configurer... < OK > Annuler Aide

Sélectionnez l'option voulue dans chacune des listes déroulantes. Comme partout, les données en rouge sont obligatoires. Si elles n'ont pas été saisies, la transmission par Swissdec n'est pas possible. Le contrôle des données les signale le cas échéant.

Le taux d'occupation

Le taux d'occupation saisi ici est le même que celui saisi dans l'onglet *Paramètres* des données de l'employé.

Dans le cas d'un emploi irrégulier, cochez l'option *Employé avec travail irrégulier*. Le taux est calculé automatiquement par Crésus chaque mois. Le calcul se base sur le nombre d'heures saisi dans le salaire du mois et le *Nombre d'heures de travail par jour* défini dans l'onglet *Réglages 1* du dialogue *Entreprise > Coefficients*.

C'est le nombre d'heures travaillées et le taux d'occupation du mois d'octobre qui est transmis à l'OFS.

Profession exercée

La profession doit être saisie librement, il n'y a pas de liste prédéfinie.

Droit annuel aux vacances

L'OFS s'intéresse au droit annuel aux vacances pour un poste à 100% : il faut saisir le nombre de jours correspondant à un poste à temps complet même pour un poste à temps partiel ou pour un travail irrégulier.

Nous vous renvoyons à la documentation Swissdec et aux instructions de l'OFS. La section §19.1.5 Onglet Numéros de l'entreprise vous donne plus d'informations sur les numéros demandés par Crésus Salaires pour Swissdec et vous indique des liens vers le site de l'OFS. Le §22.9 Envoyez les informations à l'OFS vous fournit les explications pour l'envoi des données par Swissdec.

Voyez le chapitre 5 du document [Directives pour le traitement des données salariales](#) pour plus d'informations.